

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 15 juillet 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'initiative « VëloViaNorden » et « Vëlosummer » le samedi 8 août 2026 et dimanche 9 août 2026, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation sur le tracé indiqué en couleur jaune sur le plan annexé ;

- **Sur le tronçon de rue comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens, sauf riverains et cyclistes, à partir de samedi 8 août 2026, 08h00 jusqu'à dimanche 9 août 2026, 20h00. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2 avec panneau additionnel portant l'inscription « sauf riverains et cyclistes ».**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le 10/08/2026